

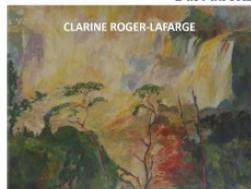
## SPECTACLE PETITE ENFANCE



Vendredi 21 avril au pôle scolaire à 10h30, à destination des enfants de maternelle inscrits à l'accueil de loisirs, aux assistantes maternelles de la Commune et aux parents employeurs de celles-ci. Infos et inscriptions possibles auprès du Relais Petite Enfance : [rpe@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr](mailto:rpe@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr) ou tél : 06.12.83.20.90



## EXPOSITION L'art au féminin



CLARINE ROGER-LAFARGE

Du samedi 29 avril  
au vendredi 5 mai 2023

Vernissage samedi 29 avril de 15h à 17h

ESPACE CULTUREL  
HENRI GUILLAUMET

89 rue du Haut Midi  
45160 Saint Hilaire Saint Mesmin



EVA KLÖTGEN

Ouvert  
de 14h à 18h



ALYONA NIVINA

Exposition organisée par la maison  
intergénérationnelle Anne et Simon

## FestHilaire

recherche en vue de l'organisation de la Fête  
de la musique du Mercredi 21 juin 2023,

place des fêtes // St-Hilaire-St-Mesmin :

**Musiciens, chanteurs, groupes ...  
amateurs.**

Contact : Éric Nazaroff au 06.81.46.13.27 ou  
[festhilaire@gmail.com](mailto:festhilaire@gmail.com)



Ne pas jeter sur la voie publique

# LE P'TIT HILAIROIS

Avril 2023 N° 98



## Propriétaires : mise en place d'une nouvelle obligation déclarative



« Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces

taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné (e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont pré-remplies. Il est important, même en cas de pré-remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). »

## J'adopte un composteur



Vous cherchez un moyen de faire maigrir votre poubelle et d'enrichir votre jardin ? Découvrez le compostage domestique en remplissant un formulaire de demande de composteur : <https://teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr/dgd-interne/j-adopte-un-composteur/>

### Frelons asiatiques : maîtrise soutenue des risques

La chute des feuilles a permis de découvrir sur la commune plusieurs nids de frelons asiatiques (espèce invasive et dangereuse) en sus de la dizaine signalée l'été passé dont sept chez les particuliers.

Après les premières gelées plus aucun frelon ne subsiste dans les nids. Seules les femelles fondatrices survivent en hivernant dans la terre, les trous d'arbres, les greniers, etc. ...

Dans tous les cas, l'ancien nid ne sera jamais de nouveau habité et se détruira de lui-même mais entre février et mars, les reines fondatrices se mettent à la recherche de nouveaux lieux pour installer leurs nids, ces derniers pouvant atteindre plus d'un mètre de haut et 1,5 mètres de diamètre. Tous les Hilairois sont donc invités, à partir du début du printemps, à scruter régulièrement la cime des arbres à la recherche des nouveaux nids pour les faire détruire par des professionnels au plus tôt, idéalement avant l'éclosion des œufs pour éviter tout risque de piqure.

Nota : le Conseil municipal prévoit de reconduire pour 2023, le dispositif de soutien financier mis en œuvre en 2021 et 2022 (prise en charge financière de la destruction du nid à 100% dans la limite du budget alloué à cet effet pour l'année sous les conditions suivantes :

- période d'éligibilité de destruction de mai à novembre,
- destruction après constatation par un agent des services techniques municipaux,
- présentation d'une facture acquittée.



### « Jeunes français de 16 ans, garçons et filles, faites vous recenser !

Garçons et filles, jeunes de 16 ans, pensez, dès l'anniversaire de votre âge ou dans les trois mois qui le suivent à vous faire recenser à votre mairie. Présentez-vous avec une pièce d'identité et le livret de famille. Rappelez-vous que **ce recensement est obligatoire**. Une attestation de recensement vous sera délivrée. Conservez la précieusement, elle vous sera indispensable pour certaines inscriptions scolaires, concours ou examens, permis de conduire. »



### FestHilaire propose une pièce de Théâtre :

Couple ouvert à deux battants // Cie du Grand Souk SAMEDI 1<sup>er</sup> Avril / 20H30 // Salle des fêtes de St-Hilaire-St-Mesmin, Infos et Réservations : 06.87.57.71.22 <http://festhilaire.over-blog.fr>



### CHASSE AUX ŒUFS DE L'APESH

La traditionnelle chasse aux œufs de l'Apesh se déroulera dimanche 2 avril 2023 de 10h à 12h au Pâtis. Venez profiter d'une matinée amusante à la recherche des œufs de Pâques cachés dans le parc du Pâtis. Réservez dès maintenant l'entrée de votre/vos enfant(s) à [ape.sthilairestmesmin@gmail.com](mailto:ape.sthilairestmesmin@gmail.com) (6 €/enfant). Nous vous attendons nombreux à L'Apesh.

### CLUB DE L'AMITIE

Après une rencontre réussie avec le club des aînés, nous étions 80 personnes, maintenant place au repas et à la danse avec l'orchestre Melody le jeudi 6 avril à la salle des fêtes. **RÉSERVATION OBLIGATOIRE**. Renseignements auprès de la secrétaire Carole au 06.76.45.94.78 ou par mail : [clubdelamitie45160@laposte.net](mailto:clubdelamitie45160@laposte.net), espérant vous y voir !



### DON DE SANG Ne pas baisser les bras !

Lors de la dernière collecte de sang sur la commune, le nombre de donneurs a sensiblement diminué... Nous appelons donc à " Ne pas baisser les bras " en restant nombreux volontaires et en venant justement tendre votre bras pour un prélèvement indolore. Chaque année, ce sont environ un million de malades qui bénéficient de ces dons de sang : hémorragie, intervention chirurgicale, accident, ... Le prélèvement en lui-même dure entre 8 et 10 minutes mais prévoir au total une heure environ. Alors, pourquoi pas vous ?

Rendez-vous le MARDI 11 AVRIL de 15 h à 19h Salle des fêtes. Sur rendez-vous, site : [mon-rdv-donusang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-donusang.efs.sante.fr)



### MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

Le prochain marché aura lieu le dimanche 09 avril sur le mail de 9h à 12h avec les producteurs habituels. Des nouveautés pourront apparaître au fil des saisons. A chaque marché, vous pourrez rencontrer vos élus et échanger sur les projets communaux du moment. Le marché c'est aussi un moment agréable entre les producteurs, les clients et les promeneurs.

